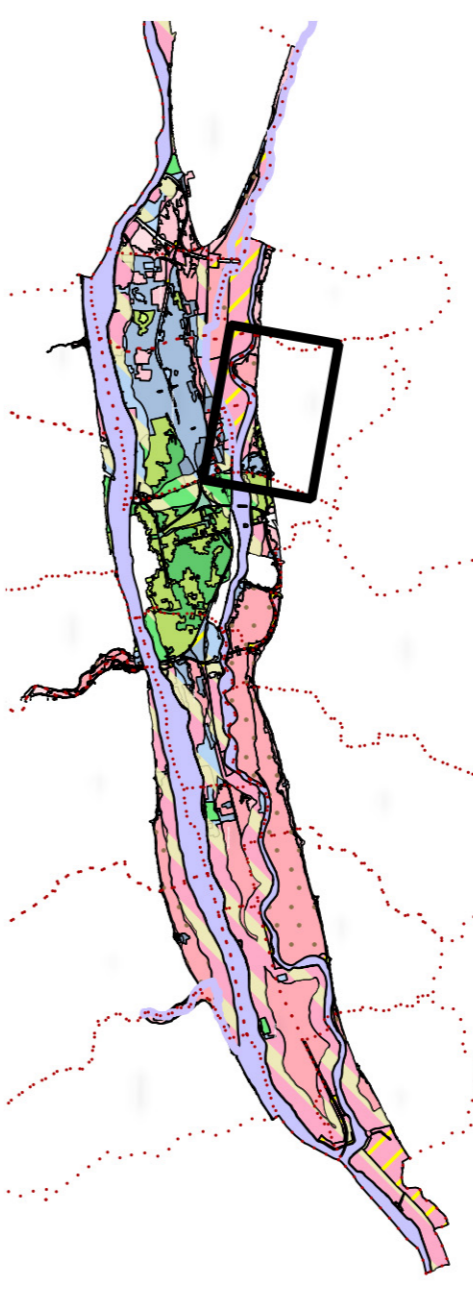


Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation



 Département Loiret
 Préfet d'Indre-et-Loire
 Direction Départementale
 des Territoires
 d'Indre et Loire
 Service Urbanisme
 et Habitat

Val de Tours - Val de Luynes



Carte du zonage réglementaire

Extrait

Saint-Avertin

Annexé à l'arrêté préfectoral
du 18 juillet 2016,
approuvant la révision du PPRI
Val de Tours - Val de Luynes

Juillet 2016

Légende

- C F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - C M en aléa Modéré (M)
 - Zone fréquemment inondable (TF+, F+)
 - Zone hors d'eau isolée ou linéaire
 - Ligne isocote de niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) (Altitudes « normales » NGF - IGN69)
 - Limites communales
 - Routes principales
 - Voies SNCF et tramway
 - Parcelles cadastrales
 - Bat. cadastral
 - Lettrage Zones réglementaires du PPRI
-
- Zones A – Champ d'expansion des crues
 - A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - A TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
 - A F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - A M en aléa Modéré (M)
 - A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.
 - Zones B – Zones déjà urbanisées
 - B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - B TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
 - B F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - B M en aléa Modéré (M)
 - Zones C – Centres urbains
 - C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - C TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable

